



Impot sur le revenu 2010..

Par **Cyrilt59**, le **06/09/2010 à 16:44**

Bonjour, rnrnJe me permet de vous contacter car j ai un doute sur mon avis d impôt sur le revenu 2010,rnrnJe travail pour une entreprise française sous traitante d un groupe pétrolier, et sous traitante d une entreprise possédant des navires immatriculés au registre international françaisrnrnJ effectue des missions a l étranger de plus de 183 jours / an, d après le bulletin officiel des impôts, article 81A, je rentre dans le cas d une exonération totale.rnrnCependant avec mes congés payés et quelques semaines travaillé en France, je dois déclarer ce salaire français aux impôtsrnrnD après leur calcul je dois payer 17 % (taux effectif) sur la somme perçue en France.rnrnSuis-je exonéré totalement du fait de travailler 183 jours pour une activité d extraction de ressources naturelles et de navigation ou dois-je payer 17% de mon salaire perçue en France ?rnrnMerci d avance rnrnCyril